

RAPPORT DE LA COMMISSION VETERINAIRE FSC À L'ADRESSE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES FSC 2021

Dû à la situation de pandémie, la commission vétérinaire n'a pas pu siéger en présentiel depuis la dernière assemblée des délégués en janvier 2020. Ces derniers mois une vidéoconférence et des échanges de courriers électroniques nous ont néanmoins permis de traiter plusieurs sujets importants qui ont nécessité des modifications réglementaires au niveau de la FSC mais aussi de Suisse Trot et de Galopp Schweiz. Ces modifications ont été faites dans le but d'améliorer la protection des chevaux et aussi pour s'harmoniser avec les accords internationaux qui nous lient à l'IFHA et à l'UET. Les nouveautés et changements principaux sont les suivants :

- introduction d'un nouveau protocole de vaccination contre la grippe équine, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les nouveaux délais entre les injections de vaccins de l'immunisation de base permettent une meilleure réponse du système immunitaire et ainsi une meilleure protection contre le virus de la grippe équine.
- introduction d'un délai d'attente de 5 jours francs pour participer aux courses après un traitement par ondes de choc extracorporelles. Ce type de traitement peut provoquer une désensibilisation passagère de certaines structures d'un membre, modifiant le ressenti des douleurs et augmentant ainsi les risques de blessure. C'est pourquoi un délai d'attente avant compétition a été introduit.
- interdiction d'immerger les membres d'un cheval dans de la glace avant une course. La raison en est la même, le froid induisant aussi une désensibilisation.
- limitation de l'usage des bisphosphonates à deux substances, le tiludronate et le clodronate, et aux chevaux âgés de 4 ans et plus. Le délai d'attente pour participer à une course après un tel traitement a été fixé à 30 jours francs. Ces mesures permettent de limiter grandement les effets secondaires potentiels liés à l'usage de ces substances, par ailleurs très utiles dans le traitement des affections ostéoarticulaires.
- les contrôles anti-dopage hors compétition (OOCT) ont été étendus à tous les chevaux de course depuis leur naissance jusqu'à leur radiation définitive des registres des chevaux de course au trot et au galop. Cela permet d'augmenter la protection des jeunes chevaux qui ne sont pas encore sur une liste d'entraînement.

Ces prochaines semaines quelques autres adaptations seront encore apportées aux règlements concernant la lutte anti-dopage et les pratiques interdites. Ces modifications ont été approuvées par le comité FSC en octobre dernier.

La commission vétérinaire remercie les comités FSC, ST et GS pour ces réalisations.

Résumé des activités pour l'année 2020 :

Service vétérinaire sur hippodromes :

- 4 nouvelles membres du service vétérinaire ont été accréditées fin 2020 à Avenches. Ce sont toutes des vétérinaires travaillant à la clinique de l'ISME au Haras National. La multiplication des courses le dimanche va obliger l'ISME à répartir ces gardes en 2021 sur un nombre de vétérinaires plus important pour éviter de dépasser le nombre d'heures de travail autorisé par l'administration.
Il n'y a pas eu de nouvelles accréditations de vétérinaires du Tierspital de Zürich. Ceci est probablement lié à la situation particulière due à la Covid 19
- Monitoring 2020 :
 - La pandémie a stoppé la saison de courses pendant 3 mois pour les trotteurs (mi-mars à mi-juin) et 4 mois pour les galopeurs (mi-février à mi-juin). Pour ces derniers, ceux qui n'ont pas couru à St. Moritz ont même simplement débuté leur saison mi-juin, soit presque 3 mois plus tard que d'habitude. Il est donc très difficile de tirer des enseignements du monitoring de cette année 2020.
 - Sur 2139 départs en course, soit 1'000 de moins qu'en 2019, nous avons eu à déplorer deux accidents avec une issue fatale. Tous deux sont survenus en fin de saison dans des courses d'obstacles sur l'hippodrome d'Avenches. Un cheval a dû être euthanasié sur l'hippodrome, l'autre par après en clinique.
 - Malgré plusieurs journées de fortes chaleurs, aucun incident dû à une hyperthermie n'est survenu.
 - Au total six galopeurs ont été déclarés non-partants dans des courses à Dielsdorf en juin et en octobre à la suite de conditions aggravées provoquées par de fortes chutes de pluie et une piste très lourde. Il est à remarquer qu'aucun accident n'a été provoqué par ces conditions difficiles.
 - Le nombre de non-partants avec certificats vétérinaires a été proportionnellement le même qu'en 2019. Les soucis de boiterie ont été le plus souvent à l'origine de ces certificats. Globalement on peut ainsi constater que l'état de santé du cheptel des chevaux de course en Suisse a été bon pendant l'année écoulée et ce malgré la situation et la météo particulières.
 - Globalement seuls 2,6% des partants ont fait l'objet d'annotations dans le journal vétérinaire. Les chevaux montrant une irrégularité d'allures après une course ont été particulièrement rares cette saison. On remarque surtout une forte diminution chez les trotteurs, dont la grande majorité des courses se sont déroulées à Avenches, dans de bonnes conditions et sur une piste en sable bien préparée.

Lutte contre le dopage :

- 82 contrôles après les courses ont été effectués. Tous les prélèvements ont pu être analysés normalement et ils se sont tous révélés négatifs.
- Un cheval a été soustrait au contrôle anti-dopage
- En 2020, il n'y a pas eu de contrôles hors compétition (contrôles à l'entraînement), ni à l'issue des séances de qualification

Biosécurité :

- La situation en Suisse est actuellement calme. En 2020 une vingtaine de cas suspectés d'herpès virus équin ont été annoncés et moins de 40 cas de gourmes.
- Par contre, dans les pays avoisinants, de nombreux cas de virus herpès équin ont été déclarés en 2020 et la vaccination contre la rhinopneumonie y est obligatoire pour les chevaux de course. Comme pays concernés par cette obligation au 1^{er} janvier 2021, on peut citer la France, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et l'Espagne.
En ce début 2021, la France est en alerte suite à plusieurs foyers épidémiques de rhinopneumonie dans la région de Pau entre autres. La grippe équine a également fait son retour dans de grandes écuries du nord de la France. Il est donc conseillé aux entraîneurs désirant se rendre en France pour courir, de bien se renseigner sur les conditions sanitaires en vigueur et de rester prudents pour ne pas contribuer à la propagation de ces épidémies
- Suite au brexit, les conditions sanitaires pour l'importation ou l'exportation de chevaux de et vers le Royaume-Uni ont été renforcées et tout trafic avec des chevaux est devenu très compliqué. Pour les propriétaires et entraîneurs qui peuvent être concernés par un déplacement de chevaux, il est conseillé de se renseigner bien à l'avance.

La commission vétérinaire vous remercie de votre confiance et continuera d'œuvrer en 2021 pour le respect et le bien-être des chevaux et le bon déroulement des courses.

Pour la commission vétérinaire FSC
Dr. méd. vét. Gilles Thiébaud, président

Avenches, le 21.01.2021